



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

**30-05-2014-02**

**Absente excusée** : Mme PEAN (en retard).

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET.

### **OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale qui se substitue à la commission communale des impôts directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Cette commission intercommunale est composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Ceux-ci sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une liste établie par la Communauté de Communes comportant vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

La commune étant appelée par la Communauté de Communes de Lacq à désigner son commissaire, Monsieur le Maire demande aux candidats éventuels de se faire connaître.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DESIGNE**, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Michel CAMDESSUS pour être proposé à la Communauté de Communes de Lacq en tant que Commissaire dans la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ